Image not found or type unknown

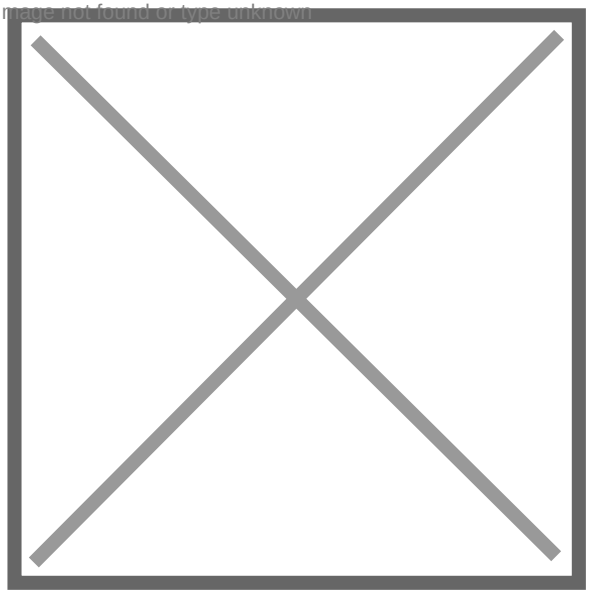

Condition d'annulation voyage en Égypte

Par **Tofys**, le **03/07/2013** à **19:34**

Bonjour,

Ma femme et moi avec nos deux enfants avons réservé nos vacances en Égypte au mois d'avril. Le départ est prévu ce mardi 09 juillet et au vu de la situation actuelle nous souhaitons annuler ce sejour. L'agence de voyage auprès de qui nous avons réserver ce sejour nous dit qu'elle ne peut ni nous rembourser ni nous proposer un autre voyage puisqu'il n'y a pas d'interdiction formulée par le gouvernement pour se rendre dans ce pays, juste des préconisation de reporter les voyages. Si nous annulons de nous même et donc sans raisons valable au regard du contrat nous perdrons 80% de ce que nous avons versé.

Existe il une disposition légale nous permettant d'annuler ce sejour sans perdre notre argent?
merci

Par **Admin**, le **04/07/2013** à **17:30**

Bonjour,

Effectivement j'ai bien peur que vous ne puissiez pas faire grand chose ... désolé

Par **amajuris**, le **04/07/2013** à **20:31**

bsr,

je suis du même avis qu'admin.
il faut vérifier sur votre contrat les conditions de remboursement.
je viens de consulter le site que vous indiquez.
depuis 2012, le sinaï est déconseillé aux touristes.
depuis fin juin 2013, tout voyage est déconseillé en égypte.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés